

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PUTEAUX, 25 MAI 2020

GRANDE ENQUÊTE

**Pour 40% des entreprises
le confinement a favorisé le RGPD**

RGPD 2 ans après : résultats de l'enquête COVID19 & RGPD réalisée par Data Legal Drive, en partenariat avec Dalloz, Éditions Législatives, l'AFJE et DS Avocats [auprès de 209 répondants du 16 avril au 17 mai 2020, DPO et juristes]

Les **DPO internes** et **externes** ont-ils pu mettre à profit ce moment particulier de télétravail pour avancer sur des éléments de fond du **RGPD** ? Si oui, lesquels ? Ou le **confinement** a-t-il tout ralenti ? Quel a été le comportement des entreprises pendant le confinement concernant leur **conformité** ?

Les entreprises ont profité du confinement pour mettre à jour leur conformité RGPD

40% des DPO et juristes interrogés ont mis à profit le **confinement** pour traiter les sujets de fond de la mise en **conformité RGPD** de leur entreprise, et en particulier, pour près de la **moitié** des répondants, la mise à jour du fameux **registre des traitements**.

L'un d'entre eux confie :

"Le confinement a permis d'avoir le temps et la tranquillité nécessaire pour avancer sur le sujet."

SYLVAIN STAUB, CEO DE DATA LEGAL DRIVE & ASSOCIÉ DU CABINET DS AVOCATS :



"Aux premiers jours de la crise sanitaire, certains ont pu croire que la mise en conformité RGPD serait reléguée aux calendes grecques. En réalité, c'est bien entendu tout le contraire qui s'est passé. La mise en place du confinement a massivement permis aux entreprises de prendre pleinement conscience du chemin à parcourir : le télétravail massif suppose une (ré)organisation RH poussée, avec des questions de droit social et de vie privée, et une (re)mise à niveau des process de sécurisation des données."

Le télétravail a renforcé la sécurisation des entreprises

En matière de **sécurité**, il s'agit d'un des facteurs pour lesquels le confinement a permis de remettre à plat des process jugés comme indispensables du fait de la situation de **télétravail**. Cette situation a, en effet, la vertu d'**accélérer** cet aspect pour **un tiers** des répondants.

L'un d'entre eux confie :

"Le développement à marche forcée du télétravail et de l'accès à distance aux outils professionnel a permis d'accélérer et de renforcer la conformité de l'organisation au RGPD."

[Consulter les résultats de l'enquête](#)



Néanmoins, si **un tiers** des répondants déclare ne pas avoir eu besoin de modifier les process de sécurité déjà à niveau, le **dernier tiers** n'a strictement **pas agi**, alors qu'il y aurait peut-être nécessité de mener une revue de **sécurisation**.

L'un d'entre eux confie :

"Le contexte de crise sanitaire a mis au second rang la protection des données personnelles et plus largement l'aspect sécurité des données. Des moyens de travail ont été déployés sans l'aval des DSI et du DPO mettant en péril la sécurité des infrastructures et des données alors que le contexte demande une vigilance extrême."

30% des entreprises ont proposé des formations RGPD à leurs collaborateurs

Concernant la **sensibilisation** et la **formation** des collaborateurs au RGPD, un des éléments de l'**Accountability** que doit pouvoir produire toute entreprise, le **confinement** a permis une mise à niveau pour **30%**. Un tiers n'en ont pas profité estimant, certainement à juste titre, que ce n'était pas la priorité du moment. Près de **40%** pensent néanmoins avoir les moyens de mener des formations dans les prochaines semaines.

L'un d'entre eux confie :

"Tous nos collaborateurs ont été en formation sur le Moot de la CNIL. Le DPO a été plus disponible pour se pencher sur les questions juridiques de fond."





Autre chantier majeur du RGPD : la mise en conformité des sites web

Seul **1 site web sur 3** serait à **100%** conforme avec le RGPD, et ce taux n'a pas évolué depuis l'étude menée en **2019** par les mêmes partenaires. Néanmoins, le confinement aurait – salutairement – permis à **plus de la moitié** des DPO répondants et responsables de ce traitement de se concentrer à nouveau sur ce chantier essentiel qui est une vitrine de toute entreprise.

La grande conclusion...

Au global, l'**étude 2020** révèle que si le train était à quai en 2019, il est parti en 2020 ! Cette période de confinement a été une des locomotives de ce qu'on peut appeler « **la révolution de la gouvernance de la donnée personnelle** ».

L'enquête **continue** ! Il est encore temps de **participer** à notre grand sondage et de donner votre avis...

[Participer à l'enquête](#)



À PROPOS DE DATA LEGAL DRIVE

Société française créée en mai 2018 qui édite un logiciel de pilotage de la conformité RGPD pour les sociétés et collectivités de toutes tailles et de tous secteurs. Elle est composée de 25 personnes entièrement dédiées à l'amélioration constante du logiciel, et compte plus de 400 entreprises utilisatrices. Accessible en mode SaaS, DATA LEGAL DRIVE est hébergé en France et bénéficie de toutes les garanties techniques de sécurité et de maintenabilité. La start up a été primée 6 fois depuis sa création :



À PROPOS DE DALLOZ

Dalloz, l'un des leaders de l'édition juridique professionnelle et universitaire en France, crée et met à disposition un ensemble de solutions numériques d'assistance aux professionnels du droit parmi lesquelles une gamme de logiciels métier, des services d'assistance juridique ou encore la création de site internet. Dalloz est une marque du groupe Lefebvre Sarrut, n°1 français et n°2 européen des services à valeur ajoutée dans le domaine de la connaissance juridique et fiscale.



À PROPOS DES ÉDITIONS LÉGISLATIVES

Editions Législatives est l'éditeur de référence sur le marché des directions juridiques et des directions des ressources humaines. Editions Législatives est une marque du groupe Lefebvre Sarrut, n°1 français et n°2 européen des services à valeur ajoutée dans le domaine de la connaissance juridique et fiscale.



À PROPOS DE DS AVOCATS

DS Avocats est l'un des principaux cabinets d'avocats internationaux, avec 23 bureaux dans le monde. Le Cabinet compte aujourd'hui près de 300 professionnels du droit (avocats, juristes), qui interviennent tant en conseil qu'en contentieux, et qui sont des spécialistes reconnus dans leur secteur d'activité. Des expertises portées par des avocats reconnus pour leur savoir-faire.



À PROPOS DE L'AFJE

L'Association Française des Juristes d'Entreprise, est la première organisation professionnelle de juristes d'entreprise en France et en Europe et compte plus de 7 000 membres. Depuis plus de 50 ans, l'AFJE représente et promeut le métier de juriste d'entreprise au bénéfice de la compétitivité des entreprises.

